

PERMIS D'AMENAGER
AMENAGEMENT DE LA SECTION 9
DE LA VELOURTE DU LITTORAL

Notice complémentaire
en lien avec la traversée du site classé

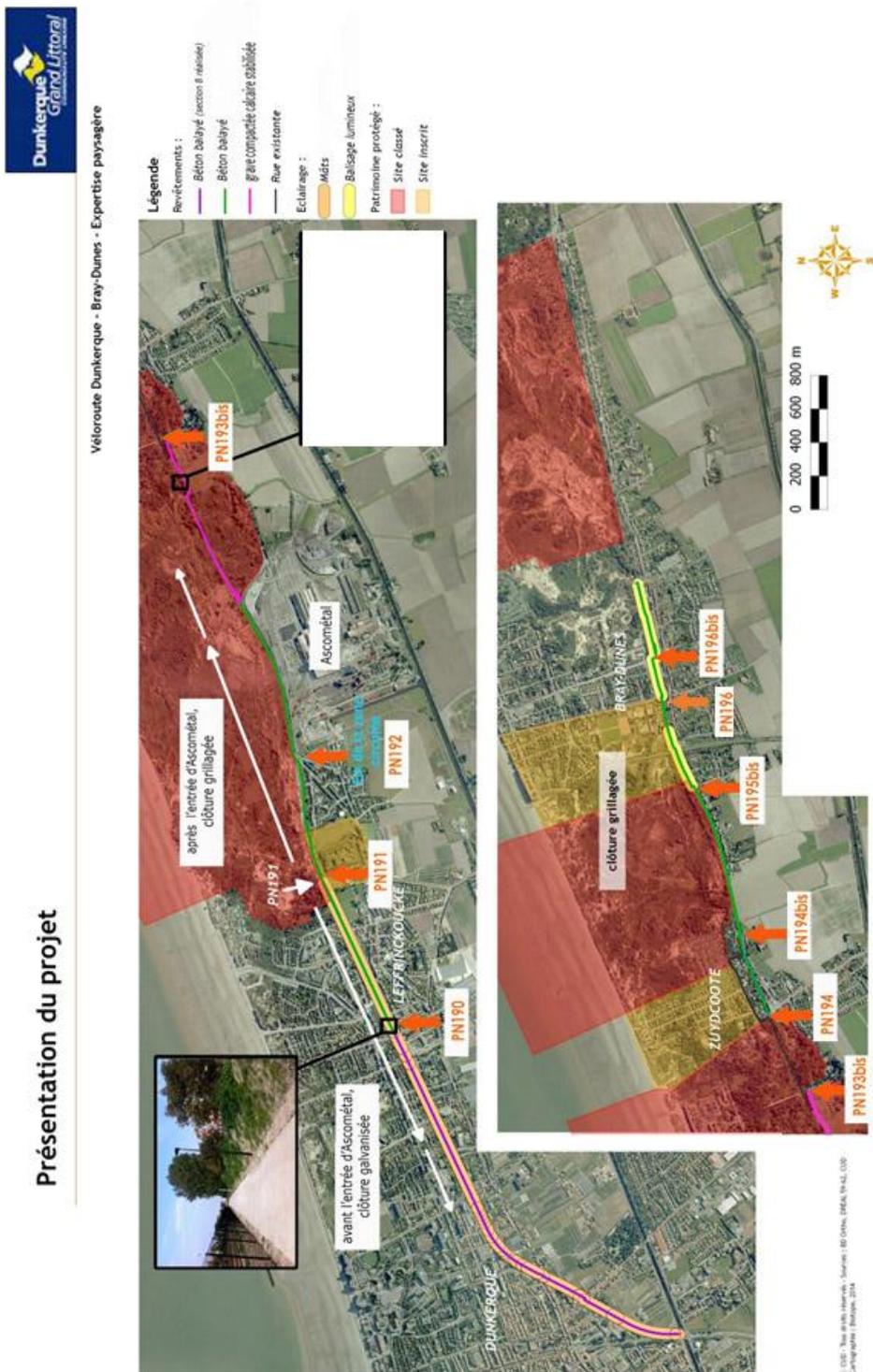
Communes de Leffrinckoucke, Ghyvelde,
Zuydcoote et Bray-Dunes

décembre 2016

Cette notice à l'attention des services de la DREAL vient compléter les dossiers des permis d'aménager déposés en juillet 2016. Cette notice ne modifie pas en tant que tel le projet d'aménagement de la section 9 de la véloroute mais vient éclaircir certains points.

Concernant le revêtement

La Communauté urbaine confirme que le revêtement alternatif en grave compactée sera mis en place pour la traversée du Site Classé sur environ 1km entre la fin de l'usine Ascométal et le PN193bis (rue Vancauwenberghe) comme le montre le plan ci-dessous.



Concernant la clôture

Suite à la demande des services de la DREAL, la clôture rigide de 2m de haut imposée par la SNCF mise en place du PN190 au PN192 sera de couleur « brun foncé » et non noire comme annoncé initialement afin de marquer visuellement le changement d'ambiance.

De plus, le long de la RD60, la clôture existante (poteau bois, maille plastifiée de couleur verte) visible sur la photo ci-dessous sera remplacée par la clôture de type URSUS (en maille souple de 1,20m poteau bois). Entre la voie verte et la route, une double-lisse bois sera également mise en place en raison de la différence de hauteur avec la RD60.



Photo de la clôture existante entre la voie ferrée et la RD60



Photomontage le long de la RD60

De plus, un nouveau plan projet sur la commune de Leffrinckoucke est joint : il met davantage en évidence, par l'utilisation d'un code couleur plus adapté, la différence de localisation entre la clôture rigide (Du PN190 au PN192) et la clôture type URSUS (après le PN192).

Concernant les aménagements connexes

Le jalonnement sera de deux types : réglementaire (entrée et fin de voie verte) et directionnel. Il sera uniquement mis en place au niveau des différents accès à la voie verte en lien avec la voirie c'est-à-dire au niveau des passages à niveau existant.

Les passages à niveau concernés à proximité du Site Classé sont :

- PN191 (au sud de la voie ferrée)
- PN192 : en lien avec la voirie
- Pn193bis : en lien avec la rue Vancauwenberghe

Aucun panneau ou mobilier ne sera mis en place le long de la voie verte.

Un panneau d'information mettant en avant l'importance des milieux traversés est déjà présent à l'entrée du site de la Dune Dewulf à proximité de la ferme Nord. Le contenu de ce panneau sera actualisé en accord avec les différentes parties prenantes (Conservatoire, Département)



Concernant la gestion des milieux

La réalisation du projet nécessite le défrichage de moins de 50m² sur les communes de Ghyvelde, Zuydcoote et Bray-Dunes. Il s'agit de 38 arbres de haut jet situés sur le tracé même de la future voie verte.

- Sur Ghyvelde : 27 Populus Alba et 1 Acer Pseudo platanus
- Sur Zuydcoote : 2 Populus Alba et 2 Ulmus Minor
- Sur Bray-Dunes : 6 Populus Alba*balsamifera

Les plans joints présentent les lieux d'intervention.

Un plan de gestion de l'ensemble de l'aménagement sera réalisé par les services communautaires en lien avec les partenaires (Département du Nord, Conservatoire du Littoral, SIDF, DREAL) afin de proposer une gestion cohérente et adaptée.

Comme prévu dans l'arrêté préfectoral portant dérogation au titre l'article L411-2, afin de sécuriser la bande de roulement, un entretien extensif des dépendances vertes de cet aménagement sera mis en place avec élagage et fauchage tardif, réalisés en période hivernale, aux abords immédiats de la voie verte. Les végétations herbacées feront l'objet d'une fauche tardive avec exportation des produits de coupe.

Un suivi sera également mis en place pour vérifier la réalisation des actions et leur pertinence.

Un plan de gestion des Dunes de la Licorne sera également établi en 2017 avec le concours des partenaires avec l'objectif de conserver et augmenter la richesse écologique :

- Préserver et augmenter les potentialités des habitats d'intérêt communautaire,
- Préserver et augmenter les populations des espèces faune et flore patrimoniales,
- Préserver la mosaïque des milieux,
- Conserver les milieux ouverts des dunes grises
- Débroussailler la zone humide en cours de fermeture
- Limiter le développement excessif des dunes à fourrés
- Créer un sentier balisé reliant le Parc du vent à la Dune Dewulf

Etant entendu que ces objectifs feront l'objet d'une nouvelle validation avec l'ensemble des partenaires et que le plan de gestion inclura un nouveau diagnostic.

Cet espace de 9ha déjà acquis par la Communauté urbaine sera proposé en cession au Conservatoire du Littoral avec une gestion par le Département du Nord.